

LE DICTIONNAIRE
DE
L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET
LA LEXICOGRAPHIE INSTITUTIONNELLE
EUROPÉENNE

ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL
17, 18 et 19 novembre 1994

organisé sous le haut parrainage
du ministre de la Culture et de la Francophonie,
du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
et de l'Académie française

*Publiés par Bernard QUEMADA
avec la collaboration de Jean PRUVOST*



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
7, QUAI MALAQUAIS (VI^e)
1998

Diffusion hors France: Editions Slatkine, Genève

Giovanni NENCIONI,
Président de
l'Accademia della Crusca, Florence

Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chers Collègues*,

La florentine Accademia della Crusca, depuis quatre siècles consacrée à l'étude et à la protection de sa langue littéraire, devenue langue nationale de l'Italie, salue sa grande sœur, l'Académie française, qui dès sa fondation partage les mêmes idéaux et poursuit la même tâche. Les deux Académies se sont rencontrées au carrefour de la lexicographie linguistique, l'aînée projetant et composant un dictionnaire de la langue des auteurs depuis le treizième jusqu'au seizième siècle, c'est-à-dire un dictionnaire historique et philologique qui montrait les règles grammaticales et les tournures stylistiques dans les exemples des écrivains ; la cadette projetant et composant un dictionnaire tout à fait nouveau et original, adéquat à la situation linguistique et politique moderne de la France du Grand Siècle, c'est-à-dire un dictionnaire de la langue nationale vivante, parlée dans les conversations des personnes cultivées et à la cour du Roi Soleil, et écrite par les poètes et les prosateurs classiques du même siècle. Les deux méthodes étaient, l'une et l'autre, légitimes, et donnèrent naissance à deux chefs-d'œuvre lexicographiques. L'Accademia della Crusca vient ici célébrer le troisième centenaire du Dictionnaire de l'Académie française, dont l'excellence fut trop éclipsée par le rayonnement de la lexicographie

* Ce message a été lu par Madame Severina Parodi, représentante de l'Accademia della Crusca.

encyclopédique de l'âge des Lumières ; elle vient rendre, par la même occasion, hommage à la féconde et géniale activité linguistique et lexicographique de la France actuelle et aux soins passionnés qu'elle dédie à sa langue nationale.

Je remercie très vivement les autorités publiques et scientifiques qui m'ont invité à participer aux importants travaux de ce colloque dans cette France à la culture et à la poésie de laquelle je me suis abreuvé dès ma prime jeunesse et dans ce Paris que j'ai aimé comme une patrie idéale.

Je me bornerai à tracer, en quelques minutes, une comparaison entre le Dictionnaire de l'Accademia della Crusca de Florence, qui fut le prototype européen d'un dictionnaire vraiment scientifique, et le Dictionnaire de l'Académie française, dont nous célébrons le troisième centenaire.

Les dictionnaires des langues mortes ne peuvent être qu'historiques, c'est-à-dire reconSTRUCTEURS d'une réalité idiomatique à ce moment-là séparée de son ethnie vitale. Tels ont été en France les admirables *Thesauri* des langues latine et grecque composés par Robert et Henri Estienne et publiés en même temps que l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui en 1539 imposait, dans les actes officiels, l'usage du langage maternel français à la place du latin. Vice-versa, le dictionnaire du langage maternel vivant, recueilli comme une totalité, n'est pas une opération tout simplement culturelle : c'est une prise de conscience de la voix et de la civilisation, aussi bien ethnique qu'intellectuelle du pays, et par conséquent c'est un instrument qui contribue à la formation de la conscience linguistique nationale et devient bientôt un nœud et une source de la tradition.

Tel le Dictionnaire de l'Accademia della Crusca de Florence qui, publié en 1612 à Venise, fut le premier dictionnaire européen conçu de manière vraiment scientifique : il était avant tout linguistique, car il donnait les mots de la langue littéraire florentine ou toscane à partir du treizième siècle jusqu'au seizième, et il était en second lieu philologique, car il citait exactement les exemples des écrivains en les tirant des manuscrits plutôt que des éditions imprimées, qui étaient modernisées et banalisées par les imprimeurs.

Le caractère du dictionnaire de la Crusca n'était pas encyclopédique, mais littéraire ; son but était d'enregistrer le dialecte de Florence, qui, grâce aux chefs-d'œuvre des grands poètes et prosateurs florentins du quatorzième siècle (Dante, Pétrarque et Boccace), était devenu "classique", c'est-à-dire la langue du plus haut niveau littéraire italien des quinzième et seizième siècles. L'orientation littéraire

et conservatrice de ce dictionnaire provoqua la réaction des modernistes et des autres régions d'Italie, mais contribua fortement à unifier l'usage linguistique national.

Un dictionnaire comme celui de la Crusca a été rendu possible par le caractère de la langue italienne et, j'ose dire, par le manque d'unité nationale et l'absence d'une capitale. Le défaut d'un centre politique et administratif empêcha la langue littéraire de s'imposer rapidement dans l'usage bureaucratique et officiel et dans la communication orale, et de devenir une langue vraiment commune. Elle resta pendant plusieurs siècles une langue écrite et aristocratique, et c'est la raison pour laquelle elle n'a pas subi de changements qui aient produit des coupures profondes dans sa structure. C'est pour cela qu'un dictionnaire de la langue italienne, sauf quelques modernisations dans l'écriture, enregistre presque huit siècles de tradition linguistique ; et c'est pour cela que nous pouvons encore lire sans trop de difficulté la *Divine Comédie* de Dante, composée il y a sept siècles.

Quand l'Académie française décida de composer un dictionnaire et en confia la charge à Chapelain, ce dernier visa à un « trésor et magasin des termes simples et des phrases reçues », extraits « de tous les auteurs morts qui avaient écrit le plus purement en notre langue ». C'était le modèle de la Crusca ; mais on s'aperçut bientôt que ce modèle ne pouvait pas s'appliquer à la langue française, qui n'avait pas dans ses premiers siècles d'auteurs "classiques" comme l'Italie et dont la langue du siècle où l'on composait le Dictionnaire se détachait profondément non seulement de la langue du moyen-âge, mais de la langue des écrivains du seizième siècle : celle de Montaigne comme celle de Rabelais. La langue du Grand Siècle était la langue de l'âge d'or : elle pouvait vanter les chefs-d'œuvre poétiques de Corneille, Racine, et Molière, et la prose de Bossuet et de Pascal. Mais elle pouvait, par dessus le marché, vanter l'usage de la Cour, de la haute conversation de la Cour, qui dépassait en priorité et en dignité la langue écrite : car écrivait Vaugelas, « la parole qui se prononce est la première en ordre et en dignité, puisque celle qui est écrite n'est que son image, comme l'autre est l'image de la pensée ».

Le modèle du Dictionnaire de la Crusca fut ainsi renversé. Et le renversement fut aussi audacieux et génial qu'adéquat à la différente réalité sociale et linguistique de la France. Le Dictionnaire de l'Académie française, au lieu d'enregistrer une tradition séculaire d'écriture littéraire, se proposa d'enregistrer « la langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnêtes gens, et telle que les orateurs et les poètes l'emploient ce qui comprend tout ce qui peut servir à la noblesse et à l'élégance du discours ». En réalité, le Dictionnaire de l'Académie française, qui paraît être un dictionnaire de la langue parlée, ne l'est pas ni ne veut l'être ; il veut être le miroir d'un moment heureux de la langue

nationale, dans lequel la langue des auteurs - grâce aussi à cette construction directe qui, sans s'éloigner de l'ordre naturel des pensées, ne manque pas d'obtenir toutes les finesses que l'art y peut apporter - est ou semble commune à un étroit milieu de conversation cultivée. Nous pourrions le définir comme un dictionnaire sociolinguistique, mais d'une société restreinte ; et on pourrait même le dire un dictionnaire spécial ou de secteur, si la langue qu'il enregistre n'eut pas été la langue officielle de la cour et de l'État. Le saut idéologique, par rapport à la Crusca, est en tout cas remarquable, si l'on considère que, selon les académiciens de Florence, la langue parlée, quoique appréciée pour son naturel et sa vivacité, n'était pas admissible dans les entrées du dictionnaire, et la langue écrite avait été corrompue au cours du quinzième siècle, et que d'autre part on hésitait à soumettre la langue à des règles parce qu'on doutait qu'elle ne soit pas arrivée au sommet de sa perfection. Tout cela avait absolument interdit aux Florentins d'écrire une dédicace pour leur Dictionnaire comme celle qu'adresse le Dictionnaire de l'Académie française au Roi Soleil : « Si l'on a jamais dû se promettre qu'une langue vivante put parvenir à être fixée et à ne dépendre plus du caprice et de la tyrannie de l'Usage, nous avons lieu de croire que la nôtre est parvenue de nos jours à ce glorieux point d'immutabilité, puisque les livres et les autres monuments qui parleront de Votre Majesté seront toujours regardés comme faits dans le beau siècle de la France, et feront à jamais les délices de tous les peuples, et l'étude de tous les rois ». Cet hymne à la langue nationale dénonce un autre facteur qui manquait aux souteneurs de la langue littéraire italienne : le facteur de l'orgueil national, de la conscience que la langue était la voix non seulement d'une grande culture, mais aussi d'une grande puissance. Ce dictionnaire est le témoin de la naissance de cette politique linguistique qui caractérise la France et que l'Italie n'a jamais exercée.

Un aspect scientifiquement notable du Dictionnaire de l'Académie française est la théorie linguistique dont il s'inspire et qui est le reflet d'un grand mouvement de culture philosophique et scientifique. En renvoyant à un dictionnaire spécial la terminologie des arts et des sciences, qui entre très rarement dans le discours, il sépare la sémantique propre à cette terminologie de la sémantique des mots de la langue commune en faisant appel à une théorie des idées : définir un mot technique, dont l'idée est composée et la définition est toujours plus claire que la chose définie, c'est plus facile que de définir un mot commun, dont l'idée est simple, et la chose définie est toujours plus claire que la définition. Par la distinction d'idées simples et d'idées composées, principales et secondaires et de leur usage propre ou figuré, le dictionnaire s'applique à donner des définitions destinées à éclaircir les équivoques possibles de la polysémie des mots simples ; il fait aussi une application adroite de l'analyse grammaticale et syntaxique et signale les

unions épithétiques les plus fréquentes. Cette tâche systématique du dictionnaire français a été facilitée par le synchronisme des témoignages, qui, au contraire, pour le Dictionnaire de la Crusca étaient assujettis à la diachronie des auteurs et à leur repérage occasionnel dans les textes. Enfin, la langue du dictionnaire français présente une historicité synchronique et par-là institutionnelle et systématique ; la langue du dictionnaire florentin, au contraire, présente une historicité diachronique avec une systématique très sélective. La systématique du Dictionnaire français était compliquée, dans la première réalisation de l'ouvrage, par une tentative de génétique lexicale, c'est-à-dire en groupant les mots en familles selon leur élément radical et en les disposant dans un ordre descendant de mots primitifs, dérivés, composés. Mais ce système, qui ne pouvait pas ne pas viser à une histoire des mots, histoire qui manquait absolument de documentation dans le dictionnaire et contredisait à la documentation synchronique qu'il présentait, fut raisonnablement abandonné.

Le chef-d'œuvre qu'était le Dictionnaire de l'Académie française n'eut pas, ni en France ni à l'étranger, le succès d'attention et d'opinion que méritaient son originalité de témoin d'une langue nationale vivante, parlée (et écrite) par une société dont il était l'expression fidèle, son engagement théorique, sa conscience de la situation linguistique, culturelle et politique de la France. La lexicographie officielle du langage de conversation autant que littéraire avait été précédée et accompagnée par la lexicographie technique : il suffit que nous citions le *Dictionnaire universel* de Furetière et le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Corneille, qui fut publié parallèlement au Dictionnaire de l'Académie. L'épanouissement de la lexicographie encyclopédique jusqu'à l'édition de la grande *Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, éclipsa l'autre, plus difficile, plus complexe et plus linguistique, mais moins liée à la France des Lumières. Dans la compétition entre la lexicographie linguistique et les Lumières, la victoire fut celle des Lumières.